

■ **Dorga SA**, à Genève, CH-660-0091963-2, achat, vente, exportation et importation de spiritueux, etc. (FOSC du 01.04.2004, p. 7). La procuration de Etienne François est radiée. Rusterholz Roland est nommé directeur et signe désormais collectivement à deux; sa procuration est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Rusterholz Emile, jusqu'ici directeur; ses pouvoirs sont radiés.